ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Comité international olympique sponsorisé par Airbnb

Question écrite n° 24833

Texte de la question

Mme Sandrine Josso appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur le choix du Comité international olympique de faire de la plateforme Airbnb un partenaire à l'occasion des jeux Olympiques d'été de 2024 organisés en France. Ce partenariat est un affront aux hôteliers français, qui constituent un important pan du tissu économique du pays, et qui contribuent à l'attractivité sans égale du territoire français. Ils ont contribué à la désignation de Paris comme ville hôte pour 2024 car au cœur de la structure touristique française. Il s'agit d'une publicité qui donne raison à cette déréglementation massive et sans contrôle qui tend à effacer les frontières au détriment de nombre de secteurs comme l'agriculture. Mme la députée rappelle fermement que la plateforme communautaire payante Airbnb a déjà fait l'objet de nombreux redressements judiciaires, en particulier en France et à Paris. La réglementation stricte imposée à la plateforme américaine (nombre de jours de location, adresse exacte...) semble loin d'être appliquée par tous les logements présents sur le marché, et représente à ce titre une concurrence déloyale pour les hôteliers parisiens notamment. La *startup*, qui semblait encore incarner l'économie du partage il y a quelques années, reflète aujourd'hui celle de la prédation. Il s'agit là d'un bouleversement des parcs locatifs. Mme la députée approuve entièrement la décision de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de suspendre leur participation à l'organisation des jeux Olympiques, et soutient la ville de Paris dans sa lutte contre les dérives de la plateforme. Compte tenu de ces éléments, elle interpelle avec gravité le Gouvernement et espère profondément qu'il fera le nécessaire auprès de cette institution internationale qu'est le CIO, en commençant par saisir le Comité national olympique sportif français. C'est l'occasion de prouver aux professionnels du tourisme, qui eux paient des impôts et créent de l'emploi, qu'ils sont non seulement entendus mais aussi défendus. Mme la députée souhaite savoir comme elle compte réaffirmer la prééminence, au nom d'un des fers de lance de l'industrie, des hôteliers français au Comité international olympique. Elle lui demande par quels moyens elle compte renforcer le contrôle et les sanctions des appartements Airbnb qui ne respectent pas la législation en vigueur. La gravité de la situation requiert *de facto* une réponse politique ferme.

Texte de la réponse

Le comité international olympique (CIO) est une organisation internationale indépendante. En aucun cas, le ministère des sports ainsi que le comité national olympique et sportif français (CNOSF) ne peuvent interférer dans ce choix. Ce partenariat est conclu pour une durée de neuf ans. Il couvre donc toutes les éditions des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver et d'été de 2020 à 2028. Sont ainsi concernés les Jeux de Tokyo 2020, Pékin 2022, Paris 2024, Milan 2026 et Los Angeles 2028. Pour le CIO, l'accord avec la plateforme Airbnb vise à garantir des conditions d'accueil et d'hébergement dans les villes qui, contrairement à Paris, ne disposent pas d'une offre hôtelière suffisante pour accueillir l'ensemble des spectateurs présents au moment des Jeux. S'agissant de Paris 2024, il n'est certainement pas question de porter atteinte aux intérêts des hôteliers français. Tony Estanguet, président du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJO), a d'ailleurs eu l'occasion d'échanger récemment à ce sujet avec Monsieur Roland Héguy, président confédéral de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et Monsieur Jean-Virgile Crance, président du Groupement

national des chaines hôtelières (GNG) et de réaffirmer combien l'implication de ce secteur est déterminante dans le succès des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le COJO assure que le « secteur de l'hébergement hexagonal possède un savoir-faire unique au monde en matière d'accueil et d'hospitalité ». « Les capacités d'accueil des hôtels ainsi que leur savoir-faire en matière d'art de vivre à la française ont contribué au succès du dossier de candidature pour Paris 2024 », précise en outre Tony Estanguet. Dans une lettre qu il a adressée au président de l'UMIH dès le 21 novembre 2019, il réaffirme sa volonté de poursuivre la démarche de co-construction du plan d'hébergement officiel des Jeux initiée dès la phase de candidature avec les professionnels de l'hôtellerie. Selon lui, cette méthode de travail n'est aucunement remise en cause par le choix du CIO de conclure un partenariat mondial avec la société Airbnb. Le ministère des sports sera très attentif au bon déroulement de ce dialogue jusqu'en 2024.

Données clés

Auteur : Mme Sandrine Josso
Circonscription : Loire-Atlantique (7e circonscription) - Libertés et Territoires
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24833
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 novembre 2019, page 10262
Réponse publiée au JO le : 4 février 2020, page 907